



# Île-de-France Bois Bûche

Des entreprises d'Île-de-France qui s'engagent  
*avec France Bois Bûche*

Une démarche portée par : 

Fibois Île-de-France est financée par :



Fibois Île-de-France est membre de :





Des entreprises françaises qui s'engagent

« **France Bois Bûche** » est une marque nationale qui regroupe plusieurs marques régionales dans un cahier des charges commun.

L'objectif de ces marques collectives est **l'accompagnement et la valorisation des entreprises professionnelles françaises du bois bûche.**

A ce jour, « France Bois Bûche » regroupe près de **140 professionnels du bois de chauffage.**

*Pour en savoir plus →*



[www.franceboisbuche.com](http://www.franceboisbuche.com)

## ***Qu'est ce que la marque Île-de-France Bois Bûche ?***

La marque « **Île-de-France Bois Bûche** » est gérée par l'association Fibois Île-de-France.

Elle a pour objectif de vous accompagner dans une démarche de qualité de vos produits et services.

# Pourquoi adhérer à Île-de-France Bois Bûche ?

 Apporter à vos clients une preuve d'engagement à :

- ✓ Produire un **bois de qualité**
- ✓ La **transparence** de l'information et le conseil
- ✓ Un bois issue de **forêts françaises**
- ✓ Un **taux d'humidité contrôlé**
- ✓ Le respect des **quantités**
- ✓ Le respect des **réglementations**

 Bénéficier :

## **D'une stratégie de communication nationale**

- ✓ Annuaire des entreprises adhérentes sur [www.franceboisbuche.com](http://www.franceboisbuche.com)
- ✓ Page LinkedIn « France Bois Bûche »

## **D'outils commerciaux**

- ✓ Plaquettes d'information
- ✓ Site internet

## **Des atouts d'un réseau**

- ✓ Développer des échanges et partenariats entre adhérents
- ✓ Intégrer un réseau soutenu par des partenaires publics

## **D'une démarche d'amélioration continue**

- ✓ Visites d'accompagnement

# Comment adhérer à Île-de-France Bois Bûche ?

## Qui peut adhérer ?

Les producteurs et négociants de bois de chauffage.

## Quel délais ?

Les adhésions sont possibles du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin et sont renouvelables chaque année.

## Quelles conditions ?

- ✓ Respecter les engagements spécifiés dans le cahier des charges France Bois Bûche, disponible sur le site internet
- ✓ S'engager à être relai de la marque auprès de ses clients

## Quels coûts ?

Le montant de l'adhésion est proposé en fonction du volume du bois bûche vendu l'année N-1.

Il s'agit d'une double adhésion. L'adhésion à la marque permettra d'adhérer automatiquement à Fibois Île-de-France.

## Qui contacter ?

Chef de projet Bois énergie  
[contact@fibois-idf.fr](mailto:contact@fibois-idf.fr)

